

**CONVOCACTION CONSEIL MUNICIPAL de BASSILLAC & AUBEROCHE**

Mesdames, Messieurs les membres du conseil municipal,

Vous êtes prié de participer à la séance du conseil municipal de Bassillac & Auberoche, qui aura lieu à la salle des fêtes de Bassillac – 750 avenue François Mitterrand – 24330 BASSILLAC & AUBEROCHE, **le mardi 30 janvier 2024 à 18h30.**

**Ordre du jour :****DECISIONS BUDGETAIRES et COMPTABLES :**

- 1- Demande de subvention "Fonds vert" – modernisation de l'éclairage public (phase 2)
- 2- Demande de subvention auprès du DMCA (manifestation du 16/08/24)
- 3- Acquisition immobilière auprès du Syndicat Eau Cœur du Périgord
- 4- Assurance statutaire du personnel communal
- 5- AMELIA 2 : Attributions de subventions pour un montant de 2.492,18 € :
- 6- Répartition des charges pour l'entretien de la route des crêtes (commune déléguée de Le Change)

**DECISIONS ADMINISTRATIVES :**

- 1- RESSOURCES HUMAINES :
  - 1a : Prime pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire
  - 1b : Ouverture et suppression de poste dans le cadre de la promotion interne
  - 1c : CDG 24 – mandat pour la consultation des compagnies d'assurances pour la prévoyance
- 2- CHEMINS RURAUX :
  - 2a : Acquisition d'une portion de chemin privé sur la commune déléguée de Le Change au lieu-dit "Le Roc"
  - 2b : Demande d'acquisition d'une portion de chemin rural sur la commune déléguée de Le Change au lieu-dit "La Chansardie" par M. Bodereau
  - 3c : Modification de la délibération n° 2023/068 suite à un changement de propriétaire
- 3- ENERGIES RENOUVELABLES :

Projet d'un nouveau parc photovoltaïque sur la commune déléguée de Le Change développé par la société BayWa.r.e

En cas d'impossibilité de participer à la réunion, vous disposez de la possibilité de vous faire représenter, vous trouverez ci-joint un modèle de procuration.

Un conseiller peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Fait à la mairie, le 24 janvier 2024

**Le Maire,**

**Michel BEYLOT**

**Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE**

**L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier**

Le Conseil Municipal de la Commune de BASSILLAC & AUBEROCHE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Bassillac, sous la présidence de Michel BEYLOT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2024

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de :

BEYLOT Michel, LUMELLO Cécile, BOUCHER Jean-Michel, LAROUMAGNE Michel, PROUILLAC Céline, BAGARD Jean-Philippe, BARDE Dominique, CHOULY Karine, LAMIT Patrick, SOLE Amandine,

REMERAND Valérie, CASTANIE Émilie, LACOUR-COULON Stéphane, GOINEAU Christelle, CHABROL Philippe, ARNAUD Florence.

Absents ayant donné procuration :

LAPORTE Anastasia à REMERAND Valérie,  
ZERBIB Fabien à BAGARD Jean-Philippe,  
GANDOLFO Vincent à PROUILLAC Céline,  
MAGNOL Martine à BARDE Dominique,  
DAVID Philippe à DESMOND Isabelle,  
MOTTIER Stéphane à CASTANIE Émilie,  
COUSTILLAS Gérard à LACOUR-COULON Stéphane,  
VILLATE Morgan à LAROUMAGNE Michel,  
BRUNI Hugo à BEYLOT Michel.

Absents : DESMOND Isabelle, SUDREAU Jean-Louis, COUDERC Christelle, BOURDONCLE Isabelle.

La séance du conseil municipal est ouverte à 18h30 par Michel BEYLOT, Maire, qui :

- Remercie les membres présents,
- Fait l'appel et énumère les procurations par les conseillers absents,
- Propose de nommer Jean-Philippe BAGARD comme secrétaire de séance.

La proposition de secrétaire de séance est acceptée à l'unanimité.

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2023.**

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2023 et demande s'il y a des observations.

*Mme Castanié prend la parole au nom du groupe d'opposition.*

*Aujourd'hui 30 janvier a lieu le premier conseil municipal de 2024, nous sommes amenés à nous prononcer sur le procès-verbal de celui du 14 novembre 2023.*

*Lors de ce dernier conseil, comme ont pu le constater dans la presse les habitants de Bassillac & Auberoche, même si tout n'a pas été repris, il y a eu de nombreux débats entre certains conseillers municipaux et le maire principalement. Débats sur le manque d'information sur les projets structurants, la vision de la démocratie, les différents entre les deux équipes. Les chemins ruraux pour lesquels une stratégie devrait être établie alors qu'aujourd'hui l'équipe municipale majoritaire en place n'en a aucune. Le repas et les colis des aînés dans les villages. La gestion du dossier des courts de tennis, le serpent de mer depuis plusieurs années, entre autres. De ces débats, rien n'est repris dans le procès-verbal, aucune intervention.*

*Comment le Maire, le secrétaire de séance de ce conseil et les élus majoritaire peuvent se satisfaire de ce procès-verbal, cautionné par un tel déni de démocratie représentative et à ce point mépriser les administrés de notre commune. Trop, c'est trop.*

*Devant ce mépris et cette attitude, nous décidons de quitter la séance.*

M. le Maire remercie et demande s'il y a d'autre observation.

Compte tenu du départ des élus du groupe d'opposition, le quorum n'est plus atteint.

M. le Maire ajourne la séance, conformément à l'article L 2121-17 du CGCT.

Le conseil municipal sera de nouveau convoqué dans les prochains jours.

La séance est levée à 18h45.

---

BEYLOT Michel :  
LUMELLO Cécile, 1<sup>ère</sup> adjointe :  
BOUCHER Jean-Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint :  
DESMOND Isabelle, 3<sup>ème</sup> adjointe : Absente  
LAROUMAGNE Michel, 4<sup>ème</sup> adjoint :  
PROUILLAC Céline, 5<sup>ème</sup> adjointe :  
BAGARD Jean-Philippe, 6<sup>ème</sup> adjoint :  
LAPORTE Anastasia, 7<sup>ème</sup> adjointe, donne procuration à REMERAND Valérie :  
BARDE Dominique, 8<sup>ème</sup> adjoint :  
ZERBIB Fabien, donne procuration à BAGARD Jean-Philippe :  
GANDOLFO Vincent, donne procuration à PROUILLAC Céline :  
MAGNOL Martine, donne procuration à BARDE Dominique :  
CHOULY Karine :  
SUDREAU Jean-Louis : Absent  
COUDERC Christelle : Absente  
LAMIT Patrick :  
SOLE Amandine :  
DAVID Philippe, donne procuration à DESMOND Isabelle :  
REMERAND Valérie :  
VILLATE Morgan, donner procuration à LAROUMAGNE Michel :  
BOURDONCLE Isabelle : Absente  
BRUNI Hugo, donne procuration à BEYLOT Michel :  
MOTTIER Stéphane, donne procuration à CASTANIE Émilie :  
CASTANIÉ Émilie :  
LACOUR-COULON Stéphane :  
GOINEAU Christelle :

CHABROL Philippe :

ARNAUD Florence :

COUSTILLAS Gérard, donne procuration à LACOUR-COULON Stéphane :

**Absents ayant donné procuration :**

BAGARD Jean-Philippe à MAGNOL Martine,  
SUDREAU Jean-Louis à LUMELLO Cécile,  
GARNIER Angélique à DESMOND Isabelle,  
DAVID Philippe à BOUCHER Jean-Michel,  
CASTANIE Émilie à MOTTIER Stéphane,  
ARNAUD Florence à CHABROL Philippe,  
VILLATE Morgan à CHOULY Karine.

**Absents excusés :**

**Absents :** DESMOND Isabelle, SUDREAU Jean-Louis, COUDERC Christelle, BOURDONCLE Isabelle.